# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 78, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 DECEMBRE 1865. Entre les rues Bienville et Conti

## NOUVELLE-ORLEANS
## MERCREDI MATIN, 20 DECEMBRE

### Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par G. Léautaud—au No 59 de la rue de Chartres: marchandises sèches et habillements.

Par Hoffman & Marks—au No 26 de la rue de Chartres: habillements et marchandises sèches.

Par E. Roger & Co., à leurs salles de vente: Tabac de la Virginie, cigares, tabac à fumer, à priser et à chiquer, &c. sherry, porto, champagne, papiers à enveloppe, ficelle, ale, savon, &c; chapeaux et cannes. Aussi, cordes, voitures, &c. De plus, à 11 heures, au magasin de E. Bordelais, 41, Vieille Levée—Vins de Bordeaux, de dessert, vermouth, porto et cognac. Et à 4 heures, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines, vin rouge en barriques.

Par D. E. Morphy—à l'Inspection de Harvey: bœuf; à l'entrepôt Wabash: rue Nile-Levée: épaules; à l'entrepôt Mississippi: oignons.

Par Vincent & Cie.—vente spéciale de bottes, souliers et brodequins, et d'habillements fins, à leur salle d'encan, 16 rue de Chartres.

Par Montgomery & Bros.—à leur salle d'encan: sucre et mélasse.

Par B. Gutierrez—à sa salle d'encan: des articles en porcelaine, en bois et de fantaisie pour cadeaux du Nouvel An: papiers à écolier et à lettres.

Par Forstall & Spear, au No 191, rue Melpomène—Magnifiques meubles de salons et de chambres à coucher.

Par J. C. Biehm, à sa salle d'encan—Chaussures et chapeaux.

Par B Turpin—à son magasin d'encan, eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs, vermouth, sucre en poudre et en morceaux, fromage de gruyère, etc.

Par C. E. Girardey & Co—à l'entrepôt de meubles de MM. Flint & Jones, 38 et 40, rue Royale, beaux meubles de salon, &c. et piano, provenant d'une succession.

Par Carron & Landry—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, quatre beaux magasins dans le Premier district, provenant de la succession de S. F. Slater. Pour les détails voir l'annonce à la deuxième page.

### LES RADICAUX DE LA LOUISIANE.

Nous reproduisons ci-dessous, pour l'information de nos lecteurs, un article qui a paru récemment dans le *National Republican*, de Washington. Cet article contient une pétition adressée au Congrès pour demander l'établissement d'un gouvernement dictatorial pour la Louisiane et l'application de la théorie du suffrage universel au moyen d'une loi du Congrès. Si nous vivions dans d'autres temps, les prétentions de M. Warmoth, basées sur la ridicule farce électorale dont nous avons le mois dernier dévoilé les mystères ne mériteraient même pas d'être mentionnées. Mais il y a un parti considérable qui est disposé à les accueillir favorablement, et il faut bien que nous préparions nos lecteurs aux débats qui s'ouvriront sur la vérification des soi-disant pouvoirs de M. Warmoth.

Quant à la pétition que nous reproduisons plus bas, elle porte les noms de 43 blancs, et sur cette liste figurent à côté des grands prêtres du radicalisme plusieurs citoyens honorables qu'il importe de faire connaître au public. MM. A. Petitpain et E. Crevon ont déjà protesté contre l'insertion de leurs noms à la suite de ce document, et nous espérons que d'autres se joindront à eux. Ceux qui persistent à accepter la responsabilité de cette odieuse manœuvre sont assez connus en Louisiane pour qu'on puisse apprécier les motifs qui les ont poussés dans les rangs du parti radical. Il y a d'ailleurs dans la publication de cette liste quelque chose de consolant; car pour la composer il a fallu avoir recours au ban et à l'arrière ban des [illegible] du parti de la Nouvelle-Orléans et dans les paroisses, et on n'est parvenu à réunir pour mettre en tête des noms d'affranchis qu'une quarantaine de blancs sans aucune valeur morale ou politique. Plus d'un regrettera sans doute de s'être laissé entraîner par les rancunes d'une ambition désappointée à faire cause commune avec les ennemis de son état.

Voici l'article du *National Republican*:

Le juge Warmoth, le délégué de la Louisiane, dont l'arrivée ici a excité tant d'attention a rendu visite à M. McPherson, greffier de la Chambre et a présenté ses pouvoirs. Nous n'avons pas appris les détails de l'entrevue, nous savons seulement qu'elle a été agréable; et sans aucun doute les prétentions du juge ont été accueillies favorablement.

Ces pouvoirs, par suite de la conduite récalcitrante des autorités d'Etat, qui ont refusé de compter, et de certifier les retours, ont été vérifiés devant James Graham, notaire à la Nouvelle-Orléans, sur l'affidavit de Oscar S. Dunn et J. L. Monties, citoyens de couleur, et de J. L. Imley, W. R. Crane et Rufus Waples personnes blanches, élus par l'hon. Anthony Fernandez, vice président de l'organisation du suffrage universel, vétéran de la guerre de 1812.

De ces pouvoirs il appert que le juge Warmoth a reçu 19,105 voix aux bureaux volontaires. Ceci ne comprend pas 2300 votes reçus aux bureaux du gouverneur Wells. Voici une évaluation approximative du vote du juge Warmoth:

| | |
|---|---|
| Votes blancs aux bureaux de Wells | 2,300 |
| Votes blancs aux bureaux volontaires | 2,500 |
| Soldats de couleur libres aux bureaux volontaires | 1,000 |
| Autres gens de couleur nés libres aux bureaux volontaires | 5,000 |
| Soldats de couleur affranchis aux bureaux volontaires | 2,000 |
| Autres affranchis aux bureaux volontaires | 8,695 |
| Total des votes | 21,495 |

Les qualités requises étaient que les votants fussent des habitants du sexe masculin, âgés de plus de 21 ans, ayant un an de résidence dans l'Etat et trois mois de résidence dans la paroisse, et natifs ou dûment naturalisés citoyens des Etats-Unis, qualités exactement les mêmes que celles qu'on prétendait exiger à l'élection Wells, excepté l'odieuse et injuste distinction à cause de la couleur.

Le juge est porteur de l'importante pétition qui suit et qui sera présentée à la plus prochaine occasion:

Aux honorables membres composant le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats Unis d'Amérique assemblés en Congrès:

Les pétitions des soussignés, habitants de la Louisiane, représente respectueusement que, dans leur jugement, les habitants de la Louisiane ne doivent pas être admis immédiatement dans l'Union comme Etat, mais qu'un système préliminaire de gouvernement doit être établi par acte du Congrès, pour continuer à exister tant que cela sera nécessaire pour éprouver la fidélité de la population au gouvernement des Etats-Unis et pour habituer les habitants à exercer en paix et avec harmonie les droits et devoirs du self-government.

Vos pétitionnaires représentent, en outre, que, dans leur opinion, la tranquillité du pays, les exigences de notre système républicain, les principes de la justice naturelle et d'une saine politique vous recommandent de rétablir les gouvernements d'Etat [illegible] sur les principes d'égalité pour les privilèges politiques pour tous les hommes loyaux de toutes les races et de toutes les conditions.

En conséquence, vos pétitionnaires demandent, en considération de ce qui précède, qu'il vous plaise d'adopter une loi qui établisse un système préliminaire de gouvernement, fondé sur la théorie de l'égalité des privilèges politiques devant la loi pour tous les hommes, sans distinction de race, et que les forces militaires des Etats-Unis ne soient [illegible] pour le présent.

| | |
|---|---|
| Henry A. Dibble, | R F Daunoy, |
| Rufus Waples, | John Page, |
| D C Woodruff, | W H Hire[illegible], |
| Anthony Fernandez, | [illegible] |
| [illegible] | A L Lee, |
| [illegible] | [illegible] |
| W R Lynch, | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |

[illegible]

Nlle-Orléans, 19 décembre 1865.

[illegible]

blié dans votre journal de ce jour, adressée au Congrès pour l'extension du suffrage à toutes les personnes sans distinction d'origine et que nos noms y figurent sans notre consentement ni notre autorisation.

Il n'existe pas, que nous le sachions, d'autres individus portant nos noms, et s'il en existe nous désirons qu'ils se fassent connaître de façon qu'il soit clairement établi que nous ne sommes pas les signataires du document en question.

Très respectueusement,

Louis Amédée Petitpain,
Assistant-greffier de la Cour du Recorder du Second District, encoignure Tréme et St-Philippe.
Edouard Crevon.

Le parti auquel appartient M. Warmoth est coutumier du fait, et ce n'est pas la première fois que pour grossir le nombre de ses adhérents il emprunte des noms sans demander l'autorisation de ceux qui les portent.

Nous sommes flattés que le *National Republican* ne nous ait pas donné ce qu'il appelle les meilleurs noms de l'Etat, car nous ne supposons pas qu'il veuille faire allusion à ceux que nous avons reproduits. M. Warmoth et ses amis qui trouvent moyen de compter 21,495 votes, comprenant 1,800 votes de blancs, n'ont pas été embarrassés pour couvrir de noms d'emprunt les nombreuses listes attachées à la pétition. En temps de révolution, a dit Danton, il faut de l'audace, et les radicaux la poussent, ce nous semble, jusqu'à l'impudence.

### RESOLUTION ET SUBSTITUT EN FAVEUR DE JEFF. DAVIS.

Dans la séance du 18, la résolution suivante en faveur de Jeff. Davis a été présentée à la Chambre des Représentants par M. Kidd:

Attendu que Jeff. Davis, ex président des Etats-Confédérés d'Amérique, est encore détenu comme prisonnier à la forteresse Monroe; et attendu qu'il n'a pas été coupable d'un plus grand crime que la grande majorité du peuple du Sud, par le vote duquel, et sans qu'il l'eût recherché, il fut élu à l'unanimité à la position qu'il a occupée; et attendu que son pardon et sa mise en liberté contribueraient grandement à adoucir les sentiments d'anxiété résultant de la dernière guerre, et à élever le gouvernement des Etats Unis aux yeux des nations civilisées par une manifestation de mâle générosité envers un ennemi brave, mais vaincu; c'est pourquoi il est

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, que Son Excellence, le Président Johnson, soit et est prié avec respect et ferveur d'accorder un pardon plein et complet à Jefferson Davis pour tout crime qu'il a pu commettre contre les Etats-Unis et de le délivrer de la prison, à quelque condition qu'il plaira à Son Excellence de prescrire.

Résolu que Son Excellence le gouverneur Wells est requis par la présente d'envoyer sans délai une copie de ces résolutions au président Johnson.

M. Taionsman a présenté le substitut suivant à la résolution de M. Kidd, laquelle était déjà un substitut à une première résolution présentée par M. Blackman:

Attendu que dans l'année 1861, par la voix unanime du collège électoral du gouvernement alors *de facto* des Etats Confédérés d'Amérique, Jefferson Davis devint le président constitutionnel *de facto* du Sud, laquelle haute fonction lui fut déférée sans aucune sollicitation de sa part; et attendu que, croyant honnêtement à la justice de la cause dans laquelle les Etats Confédérés s'étaient embarqués, et ayant la conviction de la droiture de ses vues il accepta patriotiquement et sans crainte la haute mission qui lui était dévolue; et

Attendu que ses devoirs et pouvoirs comme président du gouvernement d'alors furent établis dans une constitution adoptée à l'unanimité par cet Etat, et publiée devant le monde, lesquels pouvoirs et devoirs, étant purement exécutifs de leur nature, n'ont jamais été transgressés par lui, mais qu'au contraire les actes de l'ex-président Davis, comme le monde peut l'attester, prouvent hautement son adhésion inébranlable aux clauses de cette constitution; c'est pourquoi il est

Résolu par le Sénat et la Chambre des représentants de la Louisiane réunis en assemblée générale que l'Etat de la Louisiane comme un des Etats Confédérés qui ont élaboré et adopté cette Constitution et élu par leurs votes Jeff. Davis comme leur président, proclame au monde par la présente, par l'intermédiaire de sa législature convoquée en assemblée générale, qu'il regarde Jeff. Davis comme innocent de tout crime ou tort en raison des fonctions exécutives qu'il remplit du gouvernement, et que si aucune trahison a été commise, le peuple souverain de la Louisiane, conjointement avec les Etats des [illegible] qui s'étaient séparés de l'Union, est la seule partie coupable et que pour ces raisons il proteste solennellement contre la détention injuste [illegible] privé plus longtemps J.-F. Davis de sa liberté, et contre le dessein de mettre plus longtemps en danger la vie d'un homme honnête et innocent, regardant ces actes comme des taches sur l'honneur du gouvernement de Washington à l'honneur et à la réputation duquel la Louisiane prétend tenir autant qu'aucun autre Etat de l'Union.

Il est résolu, en outre, que Son Excellence J. Madison Wells, gouverneur de l'Etat, soit et est requis d'envoyer une copie de ces préambules et résolutions à Andrew Johnson, président des Etats Unis.

Le concert a l'Opéra—L'heure avancée à laquelle s'est terminé le concert d'hier nous permet seulement d'enregistrer le beau succès obtenu par Mademoiselle Marguerite Elie pour son début dans sa ville natale. La salle brillamment garnie nous rappelait les beaux jours de l'Opéra; on y reconnaissait le public d'autrefois et on se croyait en bonne compagnie. Tout notre monde musical avait voulu répondre à l'appel de notre jeune pianiste qu'il avait encouragée lorsqu'elle était enfant. Mademoiselle Elie a été bien accueillie, mais le public semblait tenir à la juger sérieusement et il a écouté chaque morceau avec recueillement. Applaudie et rappelée plusieurs fois, la jeune artiste a enlevé son auditoire par la manière brillante dont elle a exécuté son morceau final, la fantaisie de Thalberg sur le *Moïse*. La glace est rompue entre elle et le public, et le verdict rendu consacre l'opinion que nous avions déjà formulée sur le talent de Mademoiselle Elie. Nous espérons que son succès ne fera que grandir parmi nous et que ses trois autres concerts seront aussi brillants que le premier.

M. Olivéira s'est surpassé et il a partagé avec mademoiselle Elie les honneurs de la soirée. La manière dont il a exécuté la fantaisie d'Artot lui a valu des applaudissements enthousiastes et les honneurs du bis; pour remercier le public il a exécuté le *Carnaval de Venise* qui ne figurait pas sur le programme, ce qui lui a valu une nouvelle salve de bravos.

Mademoiselle Lafargue, qui était un peu intimidée à son premier [illegible], a [illegible] avec beaucoup de sentiment [illegible]. Applaudie et rappelée elle a [illegible] de la *Fée* [illegible].

Le second concert de Mademoiselle Elie doit avoir lieu mercredi 27 courant, à la salle des Odd Fellows, avec le concours de Mlle Lafargue, de M. Olivéira, de M. F. [illegible], [illegible] le monde a pu apprécier hier le talent [illegible].

Election de sénateur a Iberville—M. [illegible] A. Bouché a obtenu [illegible] voix contre [illegible] à M. [illegible] pour un siège au Sénat de la Louisiane. En conséquence M. Bouché est élu [illegible].

Opéra Italien—[illegible]

[illegible]

### PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

*Etat des bâtiments du gouvernement dans le Sud.*

RACHAT DE CERTIFICATS PAR LE TRESOR.

Affranchis de l'Alabama.

LEUR PENURIE.

Rapport du Gén. Swayne.

*Correspondance de Vera Cruz.*

Effet produit par la nomination de Logan.

APPREHENSIONS DES MEXICAINS IMPERIALISTES

Enrôlement d'Autrichiens pour le Mexique.

Marchés de Liverpool.

Washington, 18.—A. B. Mullet aide-architecte du département du Trésor dit dans son rapport que les bâtiments de la douane et l'hôpital de Marine à Charleston sont dans un si misérable état qu'il sera impossible de s'en servir, et il ajoute que les bâtiments du gouvernement dans les autres villes du Sud sont généralement en bon état.

Le département du Trésor a racheté la semaine dernière des certificats de dette pour plus de $300,000 et des certificats d'or pour une somme semblable.

Le général Swayne mande de l'Alabama par le télégraphe qu'il pense que 4,000 affranchis au moins seront forcés de vivre cet hiver sur les rations du gouvernement.

Des avis de la Floride et de la Caroline du Sud disent que les affranchis commencent à s'établir et à faire de l'industrie.

New York, 18—Un correspondant de la Vera Cruz écrit au *Herald* que les dernières nouvelles des Etats Unis ont causé une profonde émotion. La nomination du major général Logan à la mission du Mexique a été regardée comme un parti pris par les Etats Unis de maintenir la république par la force des armes.

Les Impérialistes étaient grandement alarmés par la sympathie exprimée publiquement pour la cause républicaine.

Le bruit que l'armée du gén. Sheridan recevait des renforts et que plusieurs navires des Etats Unis avaient fait faire des sondages dans les ports français avait produit un grand émoi.

Cincinnati, 18—Farine languissante—Blé à $1,75—Maïs, 50 à 55 c.—Avoine, 43—Porc mess, $27.00—Graisse vinée, inactive—Jambons au sucre, 25 à 26 c.—Graisse, 17—Doux, languissant à 45 c.

Halifax, 18—Le Cuba apporte les nouvelles additionnelles qui suivent:

Il est toujours plus apparent que le comte Russell a l'intention de présenter au Parlement un bill de réforme.

Liverpool, 8—80,000 balles de coton ont été prises pour la spéculation et l'exportation pendant la semaine.

La circulaire des courtiers cote le middling Orleans à 21 1/2.

Londres, 8—La diminution de l'encaisse à la Banque d'Angleterre a été de £1,050,000.

Halifax, 18—On disait que l'Autriche et le Mexique étaient à négocier pour l'enrôlement rapide de 10,000 Autrichiens qui seraient fournis pendant cinq ans.

(*Autres dépêches.*)

Washington, 18 décembre.—Le secrétaire d'Etat déclare officiellement valide sous tous les rapports, et comme partie intégrante de la constitution des Etats Unis, l'amendement qui abolit l'esclavage et qui a été ratifié par les trois quarts des Etats.

La Chambre s'est formée en comité sur le message.

Mr. Stevens a prononcé un discours dont l'idée capitale était de donner aux noirs le droit réclamé par la Déclaration de l'Indépendance, et de placer les Etats du Sud dans une condition territoriale, pour les admettre plus tard comme Etats libres.

New-York, 18 décembre.—Le coton était languissant à la clôture. Vendu, 1400 balles à 49 à 50 c. pour le middling.

L'or a fermé à 146 1/4.

Halifax, 18 décembre.—Le vapeur Cuba, parti de Liverpool le 9 et de Queenstown le 10, est arrivé ici se rendant à Boston.

Le roi des Belges est mort.

Dans un banquet américain à Paris, le jour d'actions de grâces, le ministre Bigelow s'est exprimé d'une manière très pacifique.

Le général Schofield a proposé un toast aux relations amicales entre les Etats-Unis et la France.

Liverpool, samedi soir, 9 décembre.—Les ventes de coton aujourd'hui ont été de 5000 balles, avec un marché plus facile. Faible baisse partielle.

Londres, 9 décembre.—Consolidés: 87 1/8 à 87 5/8.—5-20, 63 3/4 à 64.

Washington, 19 décembre.—Jacob Barker est parti ce matin pour retourner chez lui. Le gouverneur Wickliffe est revenu de Baltimore, où il était allé faire une courte visite. La délégation de la Louisiane attendra ici que le comité réuni de reconstruction soit à l'œuvre, et alors elle présentera ses titres et les fera valoir.

Les Radicaux poussent Banner à la présidence de ce comité, mais les Conservateurs préfèrent Fessenden, qui a des chances meilleures.

Thaddeus Stevens a fait aujourd'hui à la Chambre un discours qui est substantiellement la répétition de la harangue prononcée par lui à Lancaster, l'été dernier.

Le représentant Williams, de Pittsburg, parlera demain dans un sens diamétralement opposé à la politique de reconstruction du Président.

Le sénateur Stanton est allé dans l'Ohio pour écrire son Eloge de Lincoln. Cette oraison sera prononcée au Capitole, sur l'invitation du Congrès.

### LEGISLATURE.

Senat—Séance du 19.

Ce corps se réunit à l'heure ordinaire sous la présidence du lieutenant-gouverneur Voorhies. Un quorum est présent.

M Kenner propose la nomination d'un comité réuni qui fera choix des bâtiments publics dont l'assemblée générale aura à s'occuper de préférence. La proposition est adoptée; et MM. Kenner, Munday et Newton sont nommés membres du comité.

Un message annonce que la Chambre a donné son concours pour le bill qui punit les personnes convaincues d'avoir engagé les travailleurs à rompre leurs contrats et pour le bill qui prolonge le délai d'appel à la Cour Suprême.

Sur motion de M. Burthe, un bill établissant un precinct d'élection à Kennerville, est appelé, et ce bill obtient le concours de la Chambre.

Le bill de M. Palfrey qui autorise le gouverneur à émettre des bons d'Etat jusqu'à concurrence de un million de piastres pour les frais de réparation des levées, subit sa troisième lecture et passe avec son titre.

Le Sénat discute ensuite le bill relatif aux salaires des officiers et employés de l'Assemblée générale. Plusieurs amendements sont proposés.

Un substitut de M. Mohan qui accorde au secrétaire du Sénat et au greffier de la Chambre un salaire annuel de $3,000, au secrétaire-adjoint et à l'assistant-greffier $1,500 et au sergent d'armes $1,500 par an, les autres officiers devant recevoir un *per diem* [illegible] par jour, pendant la session, est adopté ainsi que le bill dans son ensemble.

Le bill de M. Davigneaud relatif à la suspension du recouvrement des créances subit sa seconde lecture. Le bill porte que les personnes dont les affaires ont été dérangées par la guerre, pourront obtenir un délai de [illegible] en justifiant qu'elles pourront payer au bout de ce terme. S'il y a apparence de fraude ou insuffisance d'inventaire, le débiteur peut être forcé à faire cession de biens.

Le bill pour étendre le délai d'appel des Cours de District à la Cour Suprême est renvoyé de la Chambre avec un amendement qui ajoute: la ville de la Nlle-Orléans.—Le concours est donné.

Le comité sur l'éducation [illegible] son rapport et dit que le sujet embrasse trop de choses pour qu'il soit possible de s'en occuper pendant une session extraordinaire.

M. Gordon fait un rapport favorable au bill [illegible] pour les taxes dont la collection a été suspendue pendant les années 1861, 62, 63 et 64 les reçus de taxe payés pendant ces quatre dernières années.

Une opposition considérable est faite au bill qui est renvoyé au comité de finance.

Le Sénat s'ajourne.

*Chambre des Représentants.*

Conformément à l'ajournement, la Chambre se rassemble à 10 heures, mais n'étant pas en nombre pour délibérer, elle remet la séance à 10 heures et demie. Cette heure venue, un quorum est présent et la séance s'ouvre.

Mr. Snider présente une résolution jointe portant que la Législature s'ajournera *sine die*, jeudi, 21 du courant, à 2 heures de l'après-midi.

Mr. Kent présente un substitut d'après lequel la Législature ne s'ajournera pas tant qu'elle pourra légalement siéger, et jusqu'à ce qu'une loi de secours soit votée pour les débiteurs appauvris de cet Etat.

Une motion pour déposer le substitut sur le bureau est rejetée, et le substitut est adopté—67 pour, 25 contre.

Mr. Elam, au nom du comité judiciaire, fait un rapport favorable au bill relatif [illegible].

Le bill du Sénat faisant une allocation pour les frais du Bureau des Terres de l'Etat pour l'année fiscale expirant le 31 décembre 1866, obtient finalement le concours de la Chambre.

Sur motion de Mr. Thionneau, le bill du Sénat autorisant l'auditeur des comptes publics à employer un commis additionnel dans son bureau, au traitement de $1200 par an, est adopté.

Le bill du Sénat qui alloue diverses sommes pour faire face aux déficits des années 1862, 63, 64 et 65 est appelé.

Sur motion, la Chambre se forme en comité général, sous la présidence de Mr. Elam. Le bill est lu et discuté section par section, après quoi le bill est adopté.

Le bill du Sénat pour créer une exemption de saisie est ensuite appelé. Mr. McConnell est opposé à l'adoption de ce bill, parce que, dans son opinion, il est seulement fait pour les riches et parce qu'il pense que, dans une année, ils auront à voter le rappel de l'acte à cause de son iniquité envers l'homme pauvre. Malgré cette observation, 36 membres se prononcent pour le bill et 30 contre. En conséquence il est adopté, avec un léger changement dans le titre.

Mr. Boyce, au nom du comité de finances, présente son rapport sur les mesures à prendre pour faire face aux obligations pressantes de l'Etat.

Sur motion, ce bill est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mr Murray, du comité sur les Institutions de Charité, rapporte un bill qui alloue la somme de $1,750 pour secourir les diverses institutions de charité de l'Etat.

La règle qui requiert que la chambre se forme en comité général pour faire les allocations dont il s'agit, étant suspendue, le bill subit ses diverses lectures et est finalement adopté avec son titre.

Le bill du sénat autorisant la levée et la collection de taxes pour subvenir à des frais d'améliorations intérieures est alors appelé.

Afin de faire les allocations nécessaires, la chambre se forme en comité général. La discussion s'engage, mais sur motion, elle est renvoyée à demain.

Après avoir accordé un congé à M. Kidd pour le reste de la session, la chambre s'ajourne au lendemain à 11 heures A. M.

Aux dames.—M. James Pyle s'adresse aux dames, à qui le soin du ménage leur est confié, et il dit avec quel empressement elles adoptent ce qui est utile et ce qui en même temps coûte peu. Or, le savon O. K. est le meilleur qui leur ait encore été offert, et il n'y en a pas qui se vende meilleur marché. Il engage donc les dames à en faire l'essai, persuadé qu'une fois qu'elles l'auront employé, elles n'en voudront plus d'autre. Le savon O. K. est fabriqué par M. Pyle à New York, No 350 Washington street. On le trouve, avec le bleu de même fabricant, dans toutes les groceries, mais notamment chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

Chant et Piano.—Le Signor F. Rosa, directeur musical de la troupe italienne de Chant et [illegible] des leçons de chant et de musique pendant le séjour de cette troupe à la Nouvelle Orléans. S'adresser à l'hôtel St. Charles. Voyez l'annonce.

Almanach de 1866.—M. Francis Bouvain, 68 rue Bourbon, rappelle au public que demain, 21, est le dernier jour que les annonces destinées à figurer dans l'Almanach de 1866 seront reçues dans son bureau. Voir aux annonces.

Plumes en or.—M. Francis Bouvain annonce une remise de dix pour cent, sur les prix des célèbres plumes en or de Foley, dont il a un immense assortiment. Voir aux annonces.

Jouets.—Nous appelons l'attention des acheteurs de jouets sur l'annonce insérée dans nos colonnes. On y verra qu'on peut trouver au No 142 rue de Chartres, des jouets français, anglais et allemands, à cinq cents pour cent au-dessous du cours.

### BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE
*Mardi soir, 19 décembre.*

COTON—Le marché a ouvert, ce matin, sans nouvelles plus fraîches de New York, mais des avis de Liverpool, ont annoncé [illegible]

ETAT DU COTON.

| | |
|---|---|
| Stock en mains le 1er sept 1865...balles | [illegible] |
| Reçu aujourd'hui | 4177 |
| précédemment | [illegible] |
| | [illegible] |
| | [illegible] |
| Exporté aujourd'hui | 3912 |
| précédemment | 255073 |
| | [illegible] |
| Stock en mains et à bord de navires non expédiés | [illegible] |

VIANDE VERTE—Un lot de 28 barriques d'épaules vertes s'est vendu à 13 1/2 c. [illegible]

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—[illegible]

FARINE—[illegible]

PORC—[illegible]

MAIS—[illegible]

AVOINE—[illegible]

SON—[illegible]

FOIN—[illegible]

BACON—[illegible]

SAINDOUX—[illegible]

VIANDE VERTE—[illegible]

BEURRE ET FROMAGE—[illegible]

WHISKEY—[illegible]

### MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 décembre.

Arrivé hier, 377 bœufs du Texas, 100 veaux d'un an, [illegible]

[illegible]

Marié, le 12 décembre, à l'Immaculée Conception, par le révérend père Jourdan: M. JULES A. DEJEAN, à Mlle LOUISE ALIDA ROBERT, tous deux de cette ville.

### MORT

MARDI matin, 19 courant, DAVID WALKER, âgé de 10 mois, fils cadet de JOHN MASSIE MARTIN et d'EMMA DENEGRE.

Décédée, hier, à 5 heures du matin, à l'âge de 24 ans, MARIE TOSSO, épouse de Ramon Ruro. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi partira de chez la Vve. Mandini, rue des Bons-Enfants, No. 426, entre St-Antoine et Bagatelle. De la part de la famille.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1865.

### SERVICE FUNEBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de Mme PHILIPPE LACOSTE, née Garidel, sera célébrée MERCREDI, 20, à huit heures du matin, dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, [illegible]. De la part de sa famille.

17déc—4

Décédée, hier, 19 décembre, à 6 heures du matin, Dame THERESE [illegible], veuve du docteur Joseph Conand (née Jourdan), âgée de 87 ans, mère et aïeule de nombreuses familles. Les amis et connaissances des familles Conand, Dabbadie, Trénoulet, Tass, Turenné, Charbonnet, Lefèvre, Chas. Dugas, Lecour, Girardey, Bonnet, Faget, Jourdan et Ed. Jacob, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à neuf heures. Le convoi partira de la résidence de la défunte No. 186 rue de la Duqueno, entre Bourgogne et Remparts.

### ATTENTION.

MM. McCorcas & Landry vendent aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour le compte de la succession S. F. Slater—des propriétés situées dans les rues Camp et Canal—

1o—La bâtisse à façade en fer dans la rue du Canal, occupée par MM. North & Co.

2o—La bâtisse du coin, occupée par MM. Dreyfous, Loeb & Co.

3o—Le magasin dans la rue du Camp, occupé par H. B. Remboy.

4o—Le magasin qui touche au coin, occupé par H. Wyeers.

Articles de fantaisie—Aujourd'hui à 10 heures du matin René Gutierrez, encanteur, vendra à sa salle d'encan No 54 rue de Chartres, des lots et plus d'articles de fantaisie en porcelaine, [illegible]

Papiers—Aujourd'hui à 10 heures du matin René Gutierrez, encanteur, vendra à sa salle d'encan No 54 rue de Chartres, 150 rames papier [illegible]

M. D. E. Morphy, encanteur, vend [illegible]

### AVIS

LES CONSIGNATAIRES DE MARCHANDISES PAR LE NAVIRE "HENRIETTE", de Bordeaux, sont priés [illegible]

OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44 rue Vieille-Levée.

### AVIS
Bureau de l'Auditeur,

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1865.

LES personnes qui doivent à l'Etat, pour billets d'encan [illegible]

B. PERALTA, Auditeur d'Etat.

### Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1865.

UNE réunion des actionnaires de la Compagnie aura lieu MERCREDI, 27 décembre 1865, à midi, au bureau de la Compagnie, au No 36 de la rue Carondelet. Les actionnaires sont priés d'y assister, attendu que des affaires [illegible]

LOUIS GASSMET, Secrétaire.

### Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1865.

CONFORMEMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu, à ce bureau, LUNDI, 15 janvier 1866, à midi.

W. H. McLEAN, secrétaire.

### AVIS.
Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1865.

CONFORMEMENT à la 3e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix directeurs, pour l'année à partir du premier lundi de février 1866, aura lieu, à ce bureau, MERCREDI, 17 janvier 1866, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

W. H. McLEAN, secrétaire.

### AVIS.

LE soussigné prévient les porteurs des deux billets [illegible]

J. M. BERNICHAN, boucher
Au marché Poydras, table No 75

### DIX POUR CENT DE REMISE, PENDANT DIX JOURS,

*A partir d'aujourd'hui 20 courant, sur tous les prix marqués des célèbres plumes en or de Foley.*

L'ASSORTIMENT est immense, environ 300 douzaines. Plumes pour Teneurs de livres, Banquiers, Graveurs, Notaires, Avocats, Juges, etc. etc.

Porte plumes en or, argent, [illegible]

NE PERDEZ PAS DE TEMPS.

Venez admirer le brillant assortiment de ces plumes garanties OR 18 CARRATS chez

FRANCIS BOUVAIN.
30déc—jusqu'au 68, rue Bourbon, à la Plume de Bronze.

### VENTE D'UNE BOULANGERIE
Pour cause de départ.

A vendre, à l'amiable, le Fonds d'une Boulangerie située rue Apollo, encoignure [illegible], consistant en ustensiles, 3 chevaux et 2 charrettes, la clientèle [illegible]. S'adresser sur les lieux, à Mme Vve Berrigny.

### JOUETS. JOUETS.

140.........Rue de Chartres.........140

JOUETS pour les jours de fête [illegible] RUE DE CHARTRES. [illegible]

S'adresser au No 142 de la rue de Chartres.

### GROCERIES.

CAFE—[illegible]

J. AVET, [illegible]

### DEMANDE DE BARBIER.

ON demande immédiatement un bon ouvrier barbier. S'adresser au No 6 de la rue Dumaine, près Vieille-Levée.

### Guérison certaine des hernies

[illegible]

M. DOHERTY [illegible]

### AVIS.

ON demande [illegible] MARTIN [illegible]

### ANNONCES OU ADRESSES DANS L'ALMANACH DE LA LOUISIANE Pour 1866.

Le soussigné a l'honneur de rappeler au public que demain, 21 courant, est le dernier jour que les annonces seront reçues au bureau 68, rue Bourbon.

FRANCIS BOUVAIN, Editeur.
20déc—2 A la Plume de Bronze.

A VENDRE OU A LOUER—Une HABITATION dans la paroisse Plaquemines, à environ 35 milles de la Nouvelle-Orléans, côte gauche du fleuve, contenant sept arpents de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur—Il y a sur la dite habitation une belle cyprière pouvant fournir de 1,500 à 2,000 cordes de bois—Elle sera livrée avec ses accessoires, comprenant mulets, charrettes, charrues, etc. On peut en prendre possession immédiatement. Pour plus amples détails, s'adresser à JOS. DAVID, 127, Vieille Levée, entre Toulouse et St-Louis.

### ON DEMANDE

2 BONS BARBIERS. S'adresser rue St-Charles, 86.

### AVIS AUX OUVRIERS BOULANGERS FRANÇAIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

MM. les ouvriers Boulangers de cette ville sont invités à se réunir MERCREDI prochain, le vingt du courant, chez M. URBAIN, encoignure Royale et St Philippe, pour des affaires importantes qui leur seront communiquées.

XAVIER LAROUSSE,
VICTOR PUSSARD,
BAPTISTE BOYER

*Salle de la Compagnie des Echelles Pélican No 4*

Nlle-Orléans, 18 décembre 1865.

LE 18 décembre, à l'élection annuelle, les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

| | |
|---|---|
| Président, | John G. Robinson |
| Vice-Président, | Geo. S. Mandeville |
| Contremaître, | Paul Oestringer |
| 1er Pompier-Assistant, | L. G. Jourdan |
| 2d do do | Joseph Marques Jr. |
| Secrétaire, | Wm E. Fitz Gerald |
| Trésorier, | Valsin M. Martin |
| Gardien, | D. Cronan Jr |
| Gardien de la maison, | Geo. Wilson |

Délégués à la Société Charitable des Pompiers: Wm E. FitzGerald, F. Gendronneau, Valsin M. Martin.

Wm E. FITZGERALD, Secrétaire

### LES CELEBRES MACHINES A COUDRE DE GROVER & BAKER, POUR LES FAMILLES.

Elles ont obtenu le premier prix.

Ces machines ont emporté le prix à toutes les foires où elles ont paru; elles sont d'une simplicité et d'une élégance [illegible] point de crochet.

GROVER & BAKER ont établi une agence au No. 150 de la rue du Canal—bâtisse Touro,—à la Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera constamment un assortiment complet des machines aux prix du Nord, [illegible]

On y trouvera également un assortiment complet de FIL, SOIE ET AIGUILLES.

Les vieilles machines y sont réparées et il s'y fait toute espèce de couture à bon prix.

AGENCE, RUE DU CANAL, No. 150,—Bâtisse Touro.—Nlle-Orléans.

### AVIS

UN jeune homme sachant parler et écrire l'anglais et le français trouverait une petite place [illegible]. S'adresser par lettre aux initiales M. M., Boîte Q., Bureau de Poste.

LE SOUSSIGNE vient de recevoir—
CELERI de la plus grosse qualité,
RAIFORT de [illegible] Wisconsin,
SAUCISSES-CERVELAS,
SAUCISSES DE [illegible],
SAUMON,

LAGER BIER DE CHICAGO.

W. A. SCHUERMANN, Rue Tchoupitoulas, No 26.

### DEMANDE.

UN MONSIEUR pouvant fournir d'excellentes recommandations, désirerait trouver une place comme professeur de français ou d'anglais—ici ou à la campagne. S'adresser Lock Box 98, New-Orleans, Post office.

DIMANCHE PROCHAIN 24 du courant, l'assemblée générale des DAMES DE LA PROVIDENCE se tiendra au parloir de l'Eglise de l'Immaculée Conception, après la Grand' Messe. On procédera à l'élection annuelle des différents membres qui doivent former le Conseil.

Mme C. BARJAC, Présidente.

### Avis aux coiffeurs.

POUR LA MOBILE—[illegible] d'appointements par mois pour un bon ouvrier [illegible]. S'adresser immédiatement à M. CHARLES JUGAND, Mobile (Ala) box No 589.

ON DEMANDE pour aller à la Mobile un bon CUISINIER, capable d'être chef de cuisine dans un restaurant; [illegible]. S'adresser chez J. A. BELTRIGO, au coin des rues Royale et Bienville.

*Aux Cordonniers et Marchands de chaussures.*

25 DOUZAINES GUETRES CONGRESS [illegible]

A vendre par M. E. TENNI, rue Gravier, No 34

### $5 DE RECOMPENSE.

PERDU—un jeune chien Terrier, couleur jaune foncé. La récompense ci-dessus sera payée sans question à la personne qui le ramènera au No 49 rue Liberté, près l'encoignure Gasquet, ou au magasin de Dry Goods, encoignure Canal et Bourbon.

### Vins fins! Vins fins! Vins vieux

| | | |
|---|---|---|
| 50 Barriques | Vin "Côtes du Rhone" Ex | [QUEM |
| 25 " | Vin "St-Emilion" Thos. Drouet | |
| 25 " | Vin de Propriétaire, en nature. | |
| 30 demi " | Vin St-Emilion, St-Julien, St-Estèphe. | |
| 25 " | Vin Véritable Château Léoville | |
| 25 " | Vin CHATEAU LAFITE. | |
| 50 " | Vin CHATEAU-PAPE-CLEMENT. | |
| 100 " | Vin Ht-Brion, Cantenac, et autres. | |

A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44 Vieille-Levée.

### Cigares de la Havane!

ESPECIALES, CILINDRADOS, BREVAS, CONCHAS, LONDRES, des meilleures marques, à vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44 Vieille-Levée.

### Vermouth de qualité extra!

100 caisses Vermouth "Comète 1858"
[illegible] Noilly, Prat & Co.
[illegible] supérieur de Turin.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille-Levée.

### Vins, Sardines, etc., etc.

100 barriques Vin bon ordinaire.
[illegible] Huile d'olive "De Pessail & Plagniol".
[illegible] Sardines en 1/2 boîtes, de Gillet.
[illegible] Pâtés aux truffes.
[illegible] Vin blanc, qualité supérieure.
[illegible] Vin rouge, qualité de l'ordinaire.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44 Vieille-Levée.

### Eaux-de-Vie, Eaux-de-Vie.

10 barriques Vieux Cognac, Larronde frères.
10 quarts Larronde frères, Fine Champagne 1863.
[illegible] Goldenburg 1860.
[illegible] Vieux Cognac, Jno. Luc.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO. 42 et 44 Vieille-Levée.

### Provisions! Provisions!

25 boucauts PLATS COTES
20 do EPAULES,
15 do VIANDE VERTE,
15 do PLATS COTES DESOSSES,
200 caisses AMIDON de Geo FOX,
200 barillets SAINDOUX à bouche,
250 tierçons JAMBONS au sucre, nouveaux,
100 barillets PIEDS DE COCHON,

A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 et 44, Vieille Levée

### Champagne! Champagne!

50 paniers "C. LEMAITRE FILS,"
100 paniers "ROYAL HUNTER,"
50 paniers "PIPER HEIDSIECK,"

A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 et 44, Vieille Levée

Tous ces vins [illegible] de la Champagne [illegible] qualité supérieure.

### AU DRAWBACK.

50 barriques VIN de PROPRIETAIRE,
20 do VIN BON ORDINAIRE,
100 caisses VIN do do
200 do VERMOUTH "COMETE 1858"
10 barriques EAU-DE-VIE GOLDENBURG,
10 quarts do do LARRONDE 1863.

A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 à 44, Vieille Levée

### Grande réduction de Prix.

### MARCHANDISES D'HIVER
*A BON MARCHE.*

POIL DE CHEVRE A CARREAUX à 40c.
ALPACA QUADRILLE à 62 1/2c.
POPELINE LAINE ET SOIE à 75c.
MOUSSELINE LAINE IMPRIMEE à 40c.
200 PIECES INDIENNE FRANÇAISE,
NOUVEAUTES à 20c,

Une autre MANTEAUX ET PARDESSUS, pour ENFANTS de 5 à 12 ANS, à $3 LA PIECE.

200 JUPONS BALMORALS, nouveaux, à $2 PIECE.

Nous venons d'ouvrir un nouveau choix de FIGAROS, BASQUES ET VESTES En VELOURS, REPS NOIR, EDREDON, PELUCHE-FOURRURE, GROS D'AFRIQUE, &c.

200 douz. CHEMISES UNIES ET BRODEES POUR DAMES.

[illegible]

J. LEVOIS & CO,
17déc—6 Rue Canal au coin de la rue Bourbon.

GEO. G. GARNER, marchand de comestibles en gros et marchand commissionnaire, rue de la Commune No 63 et rue du Canal No 66, s'étant assuré les services de MM. GOODRICH et CHS. E. BAILEY ci-devant marchands de comestibles en gros et marchands commissionnaires de cette ville, est prêt à remplir tous les ordres, pour familles et habitations, aux plus bas prix du marché.

ON DEMANDE de suite un bon SECOND PATISSIER, auquel on donnera de bons appointements. J. RIMBERT.

### Salon de Lunch POUR LES DAMES

Tenu par M. L. A. BELLANGER.

A l'angle des rues Canal et Bourbon.

14 déc—1m

### ATTENTION, TOUT LE MONDE!

LA Noël approche et chacun devrait avoir une bonne LUMIERE. Que chacun vienne acheter des lampes à huile de charbon au local bien connu, No 6 de la RUE DE CHARTRES, près Canal: où l'on peut s'en procurer de toutes variétés à DES PRIX RAISONNABLES. Ces lampes sont accompagnées de tous les articles dont on fait usage avec elles. L'ATTENTION des acheteurs est appelée également sur la LAMPE PATENTEE à CUIRE, de FISH pour huile de charbon ou gaz, supérieure sous le rapport de l'agrément et de L'ECONOMIE, n'a pas d'égal et que toutes les familles devraient avoir. Venez les examiner. Les soussignés ont constamment la meilleure qualité D'HUILE DE CHARBON ET KEROSENE, pure et qu'on peut employer SANS DANGER.

Le tout est à vendre à L'EMPORIUM OF LIGHT, au No 6 de la rue de Chartres, près Canal, par HILL & VEAZIE.

ON demande pour tenir les livres dans une maison de produits de l'Ouest en gros, un homme expérimenté et capable de faire la correspondance en anglais et en français. Adresser, avec références, à la boîte No 289 P. O. Nouvelle-Orléans.

POUR MEMPHIS—Paquebot de Memphis et de la Nouvelle-Orléans—Départ, MERCREDI, 20 du courant, à 5 heures du soir. Pour Memphis, Helena, l'embouchure de la Rivière White, Greenville, Lake Providence et tous les points intermédiaires dans les anses. Le bateau à vapeur HART ABLE, régulier, capitaine Louis Brouillard, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, rue Front, No 7, ou à JOHN E. HYDE & CO., Commune, 112.

### JOURS DE FETE.

NOEL. PREMIER DE L'AN.

### THEODORE DANZIGER & FILS,

RUE DU CANAL, No 163,
RUE ROYALE, Nos 228 et 230, COIN ST-PHILIPPE,

Viennent d'ouvrir un très fort stock de BRODERIES de toute espèce, importées expressément pour Noël et le Premier de l'An, et qui se compose en partie de:

300 MOUCHOIRS brodés à $1 00
300 MOUCHOIRS à jolie borde à 1 50
150 MOUCHOIRS brodés à [illegible]
—ET—
300 MOUCHOIRS de $2 50 à $6 50
100 jolies PARURES, COLS et MANCHES.
200 PORTE-MONNAIES et SACHETS, [illegible]

BANDES FINES BRODEES, de 75 cents à $1.
PARURES RICHES en VALENCIENNES, COLS, MANCHES et MOUCHOIRS.
JUPONS Brodés, &c. &c. &c.

### THEODORE DANZIGER & FILS.

Rue du Canal, No 163.
Et rue Royale, Nos 228 et 230, coin St Philippe.

*Offriront en vente, LUNDI, 18 du courant:*

20 pièces Mousselines de laine à 20 cents,
100 do Popelines à 40 do
100 do do à 30 do
50 do do noires et blanches, à carreaux, à 35 cents,
100 do alpaca à dessins à 40 do
plaids d'Ecosse,
cachemire et mousseline française, toutes couleurs,
drap impératrice, toutes couleurs,
parisiennes toutes couleurs,
mousselines unies, tout laine, toutes couleurs,
une caisse de plus de véritables popelines d'Irlande de Pimm Brothers, à Dublin,

composant une partie du plus grand et du plus riche stock d'étoffes à robes qu'on ait jamais offert sur ce marché, à des prix qui défient la concurrence:

Jolies soieries en couleur à 1.50
do à 1.75
do à 2.00

et de ces prix à $25 00 la robe.

Soieries unies en couleur, de $1.50 à $4.00 la verge,
soieries noires, grande variété, à $1.40 et au-dessus,
velours soie noir, pour manteaux,
velours noirs et en couleur, pour garnitures et chapeaux
un magnifique choix de châles de $3.00 à $100.00,
manteaux de drap noir, derniers genres de $4 00 à $40,00
bonneterie anglaise et allemande, de $2.25 à $36. 00

Un stock complet de—
Etoffes de deuil,
Calicots,
Flanelles,
Cotons,
[illegible] de chemises
toile à drap,
toiles à taies d'oreiller,
[illegible] en table,
&c. &c.

Ils viennent de faire l'ouverture de—
Un choix complet de linge de dessous pour dames.

THEODORE DANZIGER & FILS, Rue du Canal, No 163,
Rue Royale, Nos 228 et 230, coin St Philippe.

### En débarquement des navires [illegible], de Bordeaux, et [illegible], du Havre.

200 barriques VIN ROUGE Castelmoron,
40 barriques do do vieux Blanquefort,
100 caisses do do St Loubès,
100 caisses VIN BLANC,
100 paniers CHAMPAGNE Sillery Drouet,
[illegible]
50 caisses PETIT POIS Briant,
50 caisses CHAMPIGNONS au naturel Briant,
50 caisses FLAGEOLETS do Briant,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 66, Vieille Levée.

### Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans.

15 Décembre 1865.

AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.

PAR suite du prix élevé de tous les matériaux et de la main d'œuvre, cette compagnie est forcée de [illegible]

Il sera payé, par mois, pour l'usage du gazomètre, [illegible]

[illegible]

Par ordre, S. J. [illegible], Surintendant général.

### H. WHITTAKER,

131.......RUE DU CANAL.......131

### CADEAUX DE NOEL.

ROBES SOIE RICHES,
BELLES ROBES POPELINE,
BASQUES, MANTEAUX SOIE,
Fourrures en [illegible], Soie, [illegible]
PARASOLS, GANTS.

Chaque article de l'établissement sera considéré comme un CADEAU DE NOEL,

De sorte que ceux qui, depuis quatre ans, n'ont pu se conformer au bon vieil usage de faire à leurs amis un JOLI CADEAU DE NOEL, auront l'occasion de [illegible]

No 131 de la rue du Canal.

19 déc—[illegible] H. WHITTAKER.

### WILLCOX & GIBBS Machine à coudre,

PATENTE DE LA VIRGINIE.

Bureau principal: No 5 rue St. Charles.

Quelques raisons pour lesquelles

*Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs* SONT SUPERIEURES A TOUTES LES AUTRES:

1o—La supériorité de leur construction.
2o—L'absence de bruit: lorsqu'elles fonctionnent dans une grande chambre, on s'en aperçoit à peine.
3o—Leur utilité: elles exécutent toutes sortes de couture de la manière la plus solide et la plus prompte.
4o—Les aiguilles ne peuvent être mal placées, de sorte qu'elles ne cassent pas, comme dans les autres machines.
5o—Elles n'exigent pas de réparations ni de dépenses pour améliorations nouvelles.
6o—Leur économie: elles ne coûtent que la moitié du prix des machines inférieures.
7o—Leur popularité qui est l'indice le plus sûr de leur valeur: elles se vendent rapidement dans toutes les villes européennes et remplacent toutes les machines à coudre employées jusqu'à ce moment.
8o—Elles font un ouvrage régulier et solide, sans faux points et interruptions, défauts inséparables des autres machines: elles peuvent être confiées à des enfants.

Il s'agit d'essayer ces machines à coudre si simples et si belles pour acquérir la certitude de leur supériorité sur tous les autres systèmes.

On peut les voir fonctionner au No 5, rue St Charles.

On a besoin d'agents pour les Etats de la Louisiane, du Mississippi, de l'Alabama et du Texas. 16 déc—3m

### CADEAUX DU JOUR DE L'AN.

GRAND ASSORTIMENT de boîtes, nécessaires, CAVES à liqueurs, boîtes à jeu, PUPITRES et articles de papeterie [illegible], BERCEAUX d'enfants, pendules dorées, écrins à cigares, etc., etc.

A vendre par F. MARKS & Co., 16déc—1m No 41 rue Royale

### L. GREY,

[illegible]

No 119, rue de la Bourse, entre Royale et Bourbon.

[illegible]

Prix modérés. 14déc—1m

### MEDICAMENTS SPECIAUX

Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injection et Capsules.
Sirop dépuratif.

E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

### SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

### O. B. GRAHAM & CO.

130........RUE GRAVIER........130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches étrangères et du pays— agent du "York Street Flax spinning Company" de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le stock [illegible]

### Le Dr JUST TOUATRE

Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
EX-CHIRURGIEN DE LA MARINE IMPERIALE,

A l'honneur d'annoncer son arrivée à la Nlle-Orléans. Domicile et cabinet de consultation

200........Rue Royale........200

Consultations de midi à 2 heures.

### BONNIO FRERE,

No77........RUE GRAVIER........No77.

Importateurs DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

Seuls agents, en cette ville, *De la Célèbre Fabrique de Cigarettes* "LA HONRADEZ!"

Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.

BONNIO & FRERE, Rue Gravier No 77.

### AVIS.

M. A. J. BOIZE, ci-devant de Baltimore, étant notre associé à partir d'aujourd'hui, le nom de la maison est maintenant:

CHILDERS, TARLETON & CO,
Rue Carondelet, No 75.

Nlle-Orléans, 1er déc. 1865.

### Plomb de chasse.

100 sacs de plomb de chasse des Nos 6, 7, 8, 9.

A vendre par CUSACHS & GODEN, encoignure St Philippe et [illegible].

### M. SOUCHON FILS.

*Rue Orléans, encoignure Bourbon.*

M. SOUCHON FILS annonce respectueusement au public qu'il a repris l'office de son père, avec le concours du docteur BECKETT, D. C. Il se chargera de toute la partie dentiste et [illegible] tous les ouvrages faits chez lui, tels que pièces volcaniques et pièces montées sur or.

### Restaurant Antoine.

30 Rue St Louis, entre [illegible] et Royale.

M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'à partir de mercredi, 21 du courant, il aura transféré son restaurant de la rue St Pierre à la rue St Louis, en face de l'hôtel. Son nouveau local lui permettra d'offrir à sa clientèle: deux salons pour noces et repas de famille. Table d'hôte et chambres garnies, le tout à prix modérés. 17déc—3m

### AVIS.

LE soussigné annonce à ses clients de la campagne que le navire anglais [illegible]

POUR MATAMOROS—La goélette fine voilière [illegible] partira SAMEDI, 23 courant. Pour fret [illegible], 20 rue Natchez, [illegible]

### Pièces d'artifice

Immense assortiment de Pièces d'artifice,

En vente, aux plus bas prix,

Chez M. BLANC & CO, Coin Royale et Toulouse.

16 déc—au 31 déc

### Dépôt de Cigares
A la Louisianaise

M. EDGAR DELERY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt de cigares, cigarettes, tabacs à fumer, &c. rue Royale, 171, entre Orléans et Ste Anne.

### Grocerie à vendre.

A Vendre à l'amiable [illegible], pour cause de départ. Une bonne grocerie, bien achalandée, [illegible] quartier, encoignure Apollo et Toledano. Le prix et les conditions sont favorables. S'adresser sur les lieux.

Si d'ici à la fin du mois cette grocerie n'est pas vendue à l'amiable, elle sera offerte en vente publique.

### SERVANTES.

ON demande une bonne cuisinière, une domestique de maison et une blanchisseuse. S'adresser 161 rue Bourbon.

L. M. MONCHAND, IMPRIMEUR
201......RUE DE CHARTRES......201
Entre Dumaine et Ste. Anne.